



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget chaufferie urbaine

Budget primitif 2026

Introduction

Le budget chaufferie urbaine est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont des montants hors taxes.

L'investissement pour la réalisation de la chaudière et du réseau de chaleur ayant été porté par le SIEL, le budget est uniquement composé de la section de fonctionnement.

Le budget de l'exercice 2026 s'élève à 226 100,00 € (en recettes et en dépenses).

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES	2026
	BP
.002 Excédent antérieur reporté	10 685,40
70 Produits gestion courante	215 414,60
75 Autres produits de gestion courantes	
77 Produits exceptionnels	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	226 100,00

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- du report du résultat des exercices antérieurs (4,73 % - chapitre 002) ;
- de la vente de chaleur du réseau et du remboursement, par Bâtir et Loger, des travaux de raccordement des futurs logements situés Chemin vieux sur le réseau de chauffage urbain (95,27 % - chapitre 70).

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2026
	BP
.002 Déficit antérieur reporté	
.011 Charges à caractère général	191 300,00
.012 Charges de personnel	9 200,00
65 Autres charges gestion courante	25 600,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	226 100,00

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges à caractère général : loyer payé au SIEL, électricité, plaquettes de bois, gaz (84,61 % - chapitre 011) ;

- des charges de personnel, correspondant au remboursement du personnel mis à disposition par le budget principal pour l'année 2026 (avec prévision d'une hausse par rapport à l'exercice 2025) ainsi que la régularisation pour les exercices 2024 et 2025 (le chapitre 012 représente 4,07% des dépenses de l'exercice 2026) ;
- de charges de gestion courante correspondant aux travaux de raccordement, réalisés par le SIEL, pour les logements de Bâtir et Loger situés Chemin Vieux (11,32 % - chapitre 65).